

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/01/2026 - 146 - 2010 D 00112 - 523 728 848 - "MC Vet"

MC VET

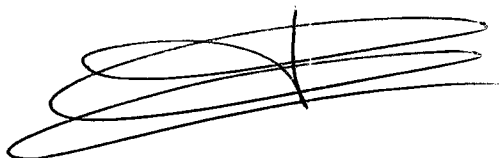
SIRET : 523 728 848 00020
Code APE : 7500Z

54 avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat La Caneda

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 30/09/2025

Certifier conforme à l'original



GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC

Dépôt du : 23/11/26

N° du Dépôt : 146

SIRÈNE :

N° de Gestion : 2010D112

Sommaire

Bilan et Compte de Résultat	3
Annexes	6

MC VET

Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

MC VET

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	33 750		33 750	11,31	33 750	9,77
Autres immobilisations incorporelles	3 260	3 260				
Immobilisations corporelles	332 929	270 991	61 939	20,78	50 637	14,98
Immobilisations financières	2 769		2 769	0,93	2 754	0,80
ACTIF IMMOBILISÉ	372 708	274 251	98 458	32,99	87 141	25,22
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	81 180		81 180	27,20	68 258	19,76
Avances et acomptes versés sur commandes	276		276	0,09	160	0,05
Clients et comptes rattachés	54 672	18 536	36 136	12,11	29 930	8,66
Autres créances	1 788		1 788	0,60	1 441	0,42
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	74 766		74 766	26,08	154 193	44,63
Caisse	3 321		3 321	1,11	2 559	0,74
Charges constatées d'avance	2 520		2 520	0,84	1 819	0,53
ACTIF CIRCULANT	218 524	18 536	199 988	67,01	258 359	74,79
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	591 233	292 787	298 446	100,00	345 501	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel (dont versé : 1 600)	1 600	0,54	1 600	0,46
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	200	0,07	200	0,06
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	124 294	41,68	88 398	25,58
Résultat de l'exercice	40 011	13,41	35 898	10,39
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	166 105	55,58	126 094	36,50
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	34 195	11,46	426	0,12
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 683	5,25	14 873	4,30
Autres dettes	82 463	27,60	204 108	59,08
Produits constatés d'avance				
DETTES	132 341	44,34	219 407	63,50
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	298 446	100,00	345 501	100,00

MC VET

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 298 445,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 011,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/12/2025 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 33 750 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	33 750		33 750	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	33 750		33 750	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 372 708 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 010			37 010
Immobilisations corporelles	308 984	42 445	18 500	332 929
Immobilisations financières	2 754	15		2 769
TOTAL	348 748	42 460	18 500	372 708

Amortissements et provisions d'actif = 274 251 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 260			3 260
Immobilisations corporelles	258 347	30 726	18 082	270 991
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	261 607	30 726	18 082	274 251

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	3 260	3 260	0	1 ans
Fonds commercial	33 750	0	33 750	Non amortiss.
Agenc. const. sol autrui	157 181	149 773	7 408	de 5 à 10 ans
Matériel et outillages	101 686	56 772	44 914	de 3 à 10 ans
Inst agenc. divers	56 034	48 518	7 515	de 3 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	8 627	7 774	853	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 401	8 152	1 249	de 3 à 5 ans
TOTAL	369 939	274 251	95 689	

Etat des créances = 58 980 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	58 980	58 980	
TOTAL	58 980	58 980	

Provisions pour dépréciation = 18 536 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 936	4 847	1 246		18 536
Comptes financiers					
TOTAL	14 936	4 847	1 246		18 536

Charges constatées d'avance = 2 520 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 600 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	160	10,00	1 600
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	160	10,00	1 600

Etat des dettes = 132 341 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	34 195	7 934	26 261	
Dettes financières diverses	12 000	12 000		
Fournisseurs	15 683	15 683		
Dettes fiscales & sociales	56 030	56 030		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 433	14 433		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	132 341	106 080	26 261	

Charges à payer par postes du bilan = 32 460 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	456
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 458
Dettes fiscales & sociales	28 546
Autres dettes	
TOTAL	32 460

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 2 520 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(486000)	2 520
TOTAL	2 520

Charges à payer = 32 460 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques interets courus(518600)	456
TOTAL	456

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis. fact. non parvenues(408100)	3 458
TOTAL	3 458

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(428200)	9 095
Autres charg. pers. a payer(428600)	8 413
Org. soc. ch/ conges a payer(438200)	2 205
Cot. soc. / primes a payer(438600)	2 855
Etat autres ch. a payer(448600)	5 978
TOTAL	28 546

MC VET

SARL au capital de 1 600 €
Siège social : 54 avenue Joséphine Baker - 24200 Sarlat La Caneda
523 728 848 RCS Bergerac

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 40 011,02 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	40 011,02 euros
Report à nouveau :	124 293,66 euros
TOTAL à affecter :	164 304,68 euros

Affectation :

A titre de dividendes :	12 000,00 euros
En réserves facultatives :	152 304,68 euros
TOTAL affecté :	164 304,68 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement, un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/9/25 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 075 euros.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/9/24	-	-	-
30/9/23	120 000 € soit 750 € / part	60 750 €	59 250 €
30/9/22	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

